

Objet : Acceptation d'un sous-traitant avec paiement direct ECOSTAB / Lot N°1 « Aménagements de voirie » / Marché n°2024-10-33 « Travaux d'aménagement de la vélo-route ViaRhôna entre Bellegarde et Saint-Gilles »

DECISION N° 116-2025
(1.1 Marchés Publics)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu l'article 283 du Code Général des Impôts relatif aux redevables de la taxe sur la valeur ajoutée ;
Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L.2193-1 à L.2193-14 et R.2193-1 à R.2193-22 relatifs à la sous-traitance ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L.5211-9 et L.5211-10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;
Vu l'arrêté n°20191410-B3-002 en date du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ;
Vu la délibération n° 20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président pour « tous les types de contrats ou marchés d'un montant égal ou supérieur au seuils européens de procédure formalisée : la préparation, la signature du rapport d'analyse des offres, la signature de tous courriers et/ou documents relatifs à la finalisation de la procédure de passation, l'exécution (hors avenants et marchés complémentaires) et le règlement des marchés ;
Vu la délibération n°24-119 du 09 décembre 2024 relative à l'attribution d'un marché n°2024-10-33 concernant les travaux d'aménagement de la vélo-route ViaRhôna entre Bellegarde et Saint-Gilles ;
Vu la notification du marché, lot n°1 Aménagements de voirie à son attributaire le groupement d'entreprises LAUTIER MOUSSAC ETS BRAJA VESIGNE, mandataire, SAS CAZAL et EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON, cotraitants, en date du 14 février 2025 ;
Vu le formulaire DC4 de déclaration de sous-traitance, tel que ci-annexé ;

Considérant les travaux contenus dans le lot n°1 « Aménagements de voirie » et le besoin de sous-traiter une partie des prestations ;

DECIDE

Article 1 : D'accepter la sous-traitance d'une partie des travaux prévus dans le lot n°1 « Aménagements de voirie », en l'espèce « Stabilisation de l'arase à la chaux » par la SA LAUTIER MOUSSAC ETS BRAJA VESIGNE à la SAS ECOSTAB représentée par Monsieur David DAGUZAN, Directeur Général, pour un montant de 143 500,00€ HT et pour une durée de 30 jours.

Article 2 : D'approuver la répartition du lot n°1 financière suivante :

Société	Montant initial du marché €HT	Montant DC 4 €HT	Nouvelle répartition du marché €HT
Mandataire LAUTIER MOUSSAC	1 265 769,65		1 122 269,65
Sous-traitant 1 PROCESS GRENAILLAGE (stade offre / délibération n°24-119)	172 620		172 620
Sous-traitant 2 ECOSTAB (Stade exécution)	-	143 500	143 500
TOTAL	1 438 389,65	143 500	1 438 389,65

Les montants sont inchangés pour les co-traitants.

Accusé de réception : 030-243000585-20250904-116-2025-CC

Date de télétransmission : 04/09/2025

Date d'approbation : 04/09/2025

Article : D'approuver le paiement direct du sous-traitant ;

Article 4 : Inscrit et réparti les dépenses au budget principal en cours comme suit :

Entreprise	Opération	Montant € HT
ECOSTAB	9109	143 500,00

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

Pièce annexée : formulaire DC4

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification, en vertu des dispositions du Code de justice administrative.



Le Président,

Juan MARTINEZ



MARCHES PUBLICS DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE N°LM02

DC4

Le formulaire DC4 est un modèle de déclaration de sous-traitance qui peut être utilisé par les soumissionnaires ou titulaires de marchés publics pour présenter un sous-traitant. Ce document est fourni par le soumissionnaire ou le titulaire à l'acheteur soit au moment du dépôt de l'offre – en complément des renseignements éventuellement fournis dans le cadre H du formulaire DC2 – soit en cours d'exécution du marché public.

Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses [articles L. 1110-1](#), et [R. 2162-1 à R. 2162-6](#), [R. 2162-7 à R. 2162-12](#), [R. 2162-13 à R. 2162-14](#) et [R. 2162-15 à R. 2162-21](#) (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que [R. 23612-1 à R. 2362-6](#), [R. 2362-7](#), [R. 2362-8](#), [R. 2362-9 à R. 2362-12](#), et [R. 2362-13 à R. 2362-18](#) (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.

A - Identification de l'acheteur

Désignation de l'acheteur :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante)

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1, Avenue de la Croix Blanche
30300 BEAUCAIRE

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'[article R. 2191-59](#) du code de la commande publique, auquel renvoie l'[article R. 2391-28](#) du même code (nantissements ou cessions de créances) : (Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie)

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence – Mr Le Président
1, Avenue de la Croix Blanche
30300 BEAUCAIRE

B - Objet du marché public

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante. Toutefois, en cas d'allotissement, identifier également le ou les lots concernés par la présente déclaration de sous-traitance)

Travaux d'aménagement de la vélo-route Via Rhône entre Bellegarde et Saint-Gilles
Marché n°2024-10-33 - Lot n°01 : Aménagements de voirie

C - Objet de la déclaration du sous-traitant

La présente déclaration de sous-traitance constitue :

(Cocher la case correspondante)

- ☐ un document annexé à l'offre du soumissionnaire
- ☒ un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement
(sous-traitant présenté après attribution du marché)
- ☐ un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance accepté le.....

D - Identification du soumissionnaire ou du titulaire du marché public

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) :

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

Groupelement : LAUTIER MOUSSAC établissement BRAJA VESIGNE/ CAZAL / EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON

Les prestations sous-traitées seront réalisées pour le compte du mandataire :

LAUTIER MOUSSAC établissement BRAJA VESIGNE (SA)

Ets secondaire : N°5 Zone d'Activités Peire Plantade – RD 226 - 30190 MOUSSAC

Adresse postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) : 21, Avenue Frédéric Mistral – BP n°50071 – 84102 ORANGE CEDEX

Adresse électronique : lautier@brajavesigne-lm.fr

Numéros de téléphone et de télécopie : 04.66.81.61.87.

Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) :
319 755 823 00196

Forme juridique du soumissionnaire individuel, du titulaire ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) : SA

En cas de groupement momentané d'entreprises, identification et coordonnées du mandataire du groupement :

LAUTIER MOUSSAC établissement BRAJA VESIGNE (SA)

Siège Social : 71, Avenue Frédéric Mistral – BP n°50071 – 84102 ORANGE CEDEX

Ets secondaire : N°5 Zone d'Activités Peire Plantade – RD 226 - 30190 MOUSSAC

Tél. : 04.66.81.61.87. – Courriel : lautier@brajavesigne-lm.fr

E - Identification du sous-traitant

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) :

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

SAS ECOSTAB

3965, Chemin de Canals – 31620 FONTON

Adresse postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) : Sans Objet

Adresse électronique : bruno.m@ecostab.com

Numéros de téléphone et de télécopie : 05.62.08.23.83.

Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) :

SIRET : 450 357 157 00046 – Capital : 255 050.00 € - Code APE 4312B

Forme juridique du sous-traitant (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) et numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers ou auprès d'un centre de formalité des entreprises : **SAS – RCS TOULOUSE B 450 357 157**

Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant :

(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. En MDS, joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous-traitant. Pour les autres marchés publics, ce document sera à fournir à la demande de l'acheteur)

Mr David DAGUZAN – Directeur Général

Le sous-traitant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la [recommandation de la Commission du 6 mai 2003](#) concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises ou un artisan au sens au sens [de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996](#) n° 96-603 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat ([Art. R. 2151-13](#) et [R. 2351-12](#) du code de la commande publique) ?

☒ Oui ☐ Non

Pour les **marchés de défense ou de sécurité** passés par les services du ministère de la défense uniquement **et** à condition que le marché concerné soit un marché public de service ou de travaux ou un marché public de fournitures nécessitant des travaux de pose ou d'installation ou comportant des prestations de service ([article R. 2393-33](#) du code de la commande publique), le sous-traitant est-il lié au titulaire ?

☐ Oui ☐ Non

F - Nature des prestations sous-traitées

(Reprendre les éléments concernés tels qu'ils figurent dans le contrat de sous-traitance)

Nature des prestations sous-traitées : Stabilisation de l'arase à la chaux

~~Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel (à compléter le cas échéant) :~~

~~Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) :~~

~~La durée du traitement est :~~

~~La nature des opérations réalisées sur les données est :~~

~~La ou les finalité(s) du traitement sont :~~

~~Les données à caractère personnel traitées sont :~~

~~Les catégories de personnes concernées sont : Le~~

~~soumissionnaire/titulaire déclare que :~~

☐ le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;

☐ le contrat de sous-traitance intègre les clauses obligatoires prévues par [l'article 28 du règlement \(UE\) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016](#) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).

Dans les **marchés de défense et de sécurité**, lieu d'exécution des prestations sous-traitées :

G - Prix des prestations sous-traitées

Montant des prestations sous-traitées :

Dans le cas où le sous-traitant a droit au paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué ci-dessous, revalorisé le cas échéant par application de la formule de variation des prix indiquée *infra*, constitue le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant.

a) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

b) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant du 2^{nonies} de l'article 283 du code général des impôts :

- Taux de la TVA : auto-liquidation (la TVA est due par le titulaire) : **20%**
- Montant hors TVA : **143 500.00 €**

Modalités de variation des prix : Prix Fermes

Le titulaire déclare que son sous-traitant remplit les conditions pour avoir droit au paiement direct ([article R. 2193-10](#) ou [article R. 2393-33](#) du code de la commande publique) :

(Cocher la case correspondante.)

☒ Oui ☐ Non

H - Conditions de paiement

Compte à créditer :

(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.)

☐ Oui ☒ Non

I – Durée du contrat de sous-traitance en nombre de mois

(Nota : Si la durée indiquée dans le contrat de sous-traitance ne correspond pas à un nombre entier, arrondir au nombre entier supérieur. Ex : 20 jours = 1 mois, 1 mois et 2 semaines = 2 mois, etc.)

La durée du contrat de sous-traitance en nombre de mois est de : **30 jours**

J - Capacités du sous-traitant

(Nota : Sauf pour les marchés de défense et de sécurité (MDS), ces renseignements ne sont nécessaires que lorsque l'acheteur les exige et qu'ils n'ont pas été déjà transmis dans le cadre du DC2 -voir rubrique H du DC2)

J1 - Récapitulatif des informations et renseignements (marchés publics hors MDS) ou des pièces (MDS) demandés par l'acheteur dans les documents de la consultation qui doivent être fournis, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de son aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée, ses capacités économiques et financières ou ses capacités professionnelles et techniques :

- **C.F. : Dossier administratif ci-joint**
-
-

J2 - Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder (*applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 ou de l'article R. 2343-15 du code de la commande publique*) :

Adresse internet :

Renseignements nécessaires pour y accéder :

K - Attestations sur l'honneur du sous-traitant au regard des exclusions de la procédure

K1 - Le sous-traitant déclare sur l'honneur (*) :

- a) dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique (**);
- b) dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique.

Afin d'attester que le sous-traitant n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante : ☒

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

(**) Dans l'hypothèse où le sous-traitant est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il devra prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.

K2 – Documents de preuve disponibles en ligne (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'[article R. 2343-14](#) ou de l'[article R. 2343-15](#) du code de la commande publique) :

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

Adresse internet :

Renseignements nécessaires pour y accéder

L - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public

(Cocher les cases correspondantes.)

1^{ère} hypothèse ☒ La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial**.

Le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'[article R. 2193-22](#) ou à l'[article R. 2393-40](#) du code de la commande publique.

En conséquence, le titulaire produit avec le DC4 :

Exemplaire unique non délivré sur ce marché

☐ l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,
OU
☐ une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

2^{ème} hypothèse ☐ La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial modificatif** :

☐ le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité, prévus à l'[article R. 2193-22](#) ou à l'[article R. 2393-40](#) du code de la commande publique, qui est joint au présent DC4 ;

OU

☐ l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie :

- soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée,
- soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible.

Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

M - Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant

(Nota : Lorsque le DC4 est fourni durant la procédure de passation du marché en annexe de l'offre du soumissionnaire, il appartient à ce dernier de vérifier si, dans le cadre de la procédure concernée, la signature de ce formulaire est ou non exigée par l'acheteur à ce stade ; si le DC4 n'a pas été signé, l'acheteur, une fois le marché attribué, renvoie au titulaire le DC4 complété afin que ce dernier le retourne signé de lui-même et de son sous-traitant. L'acheteur pourra alors notifier au titulaire le marché, auquel sera annexé ce document, ce qui emportera agrément et acceptation des conditions de paiement du sous-traitant).

A Fronton, le 28/07/2025

A Moussac, le 28/07/2025

Le sous-traitant :
(personne identifiée rubrique E du DC4)

Le soumissionnaire ou le titulaire :
(personne identifiée rubrique C1 du DC2)

NATHALIE
MOREL

Signé numériquement par
NATHALIE MOREL
DN : cn=NATHALIE MOREL, c=FR,
o=ECOSTAB, ou=0002 450357157,
email=nathalie.m@ecostab.com
Date : 2025.07.29 10:49:57 +02'00'

Le Mandataire

Bruno
GRAZIAN
O

Signature
numérique de
Bruno GRAZIANO
Date : 2025.08.26
08:36:54 +02'00'

Le représentant de l'acheteur, compétent pour signer le marché public, accepte le sous-traitant et agréé ses conditions de paiement.

A Beaucaire, le 04 SEP. 2025

Le représentant de l'acheteur :



N - Notification de l'acte spécial au titulaire.

(Une copie de l'original du marché ou du certificat de cessibilité ou, le cas échéant, de l'acte spécial, doit être remise à chaque sous-traitant bénéficiant du paiement direct par l'acheteur public.)

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :
daté et signé par le titulaire.)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

A _____, le _____

Date de la dernière mise à jour : 12/10/2023.

OBJET : Relais Petite Enfance - Conclusion d'un contrat d'abonnement et de maintenance d'un logiciel
« Gramweb »

DECISION N°117-2025

(1.4 Autres contrats)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5211-9 et -10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L2120-1 relatif au choix de la procédure de passation, L2122-1 relatif aux marchés passés sans publicité ni concurrence et R2122-1 à R2122-9-1 relatifs aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence en raison de leur montant ou de leur objet, dont l'article R2122-8 relatifs aux achats de moins de 40 000€ HT.

Vu l'arrêté préfectoral n°20191410-B3-002 en date du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ; notamment la compétence Petite enfance ;

Vu la délibération n°20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président ;

Vu la délibération N°23-090 du 3 octobre 2023 approuvant la Convention Territoriale Globale 2024-2028 avec la CAF du Gard, la MSA du Languedoc et les communes membres de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence, définissant les axes d'intervention éligibles au subventionnement ; et la convention signée.

Vu la décision N°153-2022 du 19 décembre 2022, approuvant le programme « Grandir en Milieu Rural » avec la Mutualité Sociale Agricole et la convention signée le 19 décembre 2022, d'une durée identique à la convention territoriale globale.

Vu le projet de convention/ le devis en annexe ;

Considérant l'intérêt de disposer d'un logiciel de gestion du Relais Petite Enfance afin d'assurer le suivi de son fonctionnement ;

DECIDE

Article 1 : De renouveler le contrat d'abonnement et de maintenance du logiciel « Gramweb » avec la société LIGER Conception et Développement dont le siège est situé à Dardilly (69 570) et le numéro de SIRET est le 420 791 709 00033.

Article 2 : De préciser que le contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2026, soit jusqu'au 31 décembre 2028.

Article 3 : D'approuver le coût de 190€HT pour la maintenance et 190€HT pour l'abonnement, soit un total de 380€HT par an.

Article 4 : D'imputer les dépenses afférentes, au budget suivant et sur présentation d'une facture annuelle :

Budget	Chapitre	Montant annuel €HT
Principal	011	380

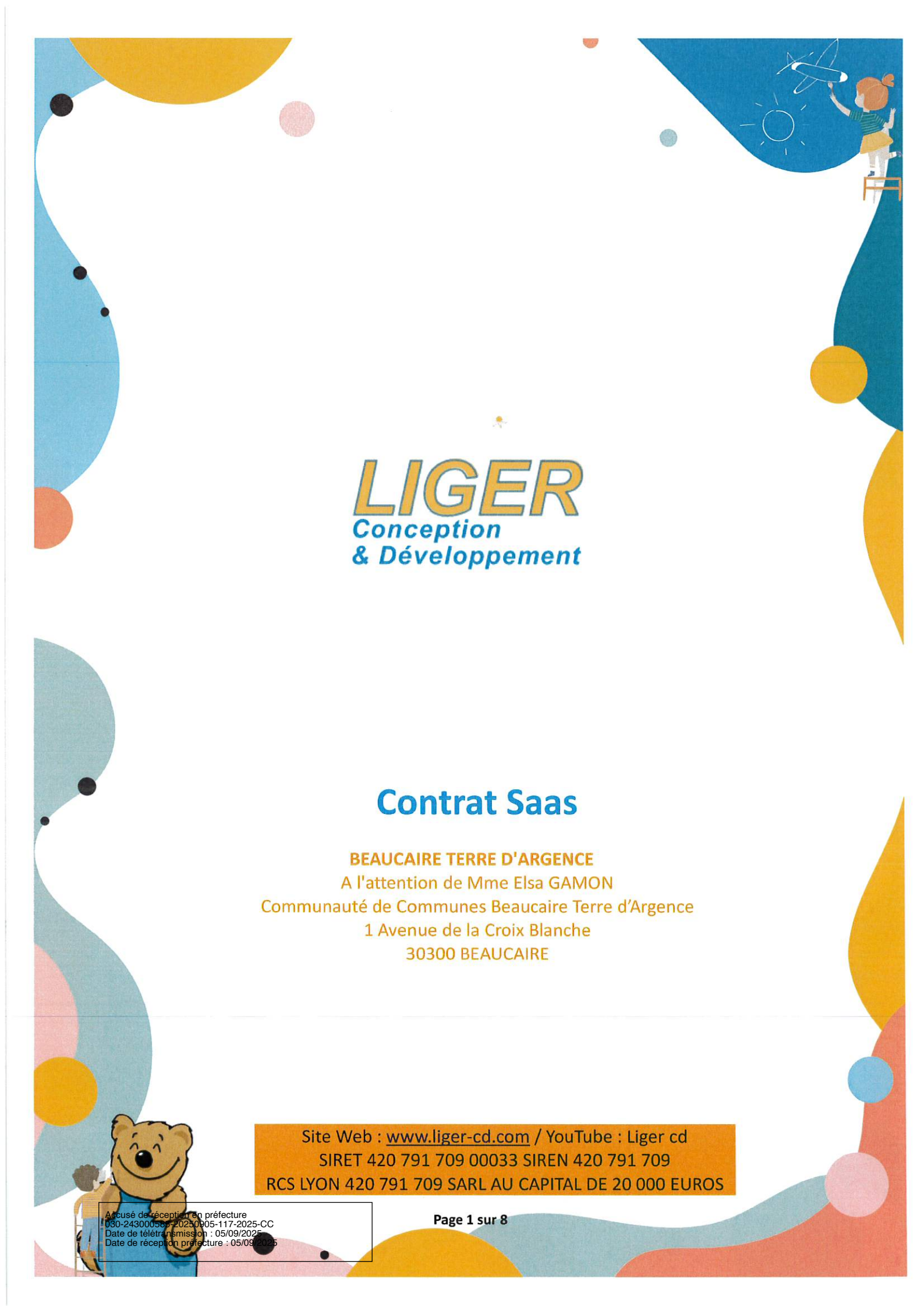
Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du conseil communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes ou via l'application www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.



Le Président

Juan MARTINEZ



LIGER

Conception
& Développement

Contrat Saas

BEAUCAIRE TERRE D'ARGENCE
A l'attention de Mme Elsa GAMON
Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 BEAUCAIRE

Site Web : www.liger-cd.com / YouTube : Liger cd
SIRET 420 791 709 00033 SIREN 420 791 709
RCS LYON 420 791 709 SARL AU CAPITAL DE 20 000 EUROS



Accusé de réception en préfecture
030-243000565-20250905-117-2025-CC
Date de télétransmission : 05/09/2025
Date de réception préfecture : 05/09/2025

ENTRE

LIGER CONCEPTION & DEVELOPPEMENT
au capital de 20 000 euros
Immatriculée au RCS de Lyon n° 420791709
dont le siège est à SAINT DIDIER AU MONT D'OR
représentée par Fabrice Rondard exerçant la fonction
de Gérant,

Dûment habilité aux fins des présentes
et désignée ci-après « LA SOCIÉTÉ »

ET

BEUCAIRE TERRE D'ARGENCE

A l'attention de Mme Elsa GAMON
Communauté de Communes Beaucaire Terre
d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 BEUCAIRE

Dûment habilité aux fins des présentes
et désignée ci-après « LE CLIENT »

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

L'activité de « LA SOCIÉTÉ » consiste en l'édition et la distribution de solutions informatiques de gestion et de développement des ressources humaines associées à l'Internet.

A ce titre « LA SOCIÉTÉ » propose à la location une solution sous le format Saas.

Cette solution hébergée par « LA SOCIÉTÉ » auxquels « LE CLIENT » accède par une liaison à distance est accessible sur abonnement mensuel assorti d'une redevance.

L'utilisation de la solution accessible à l'adresse :

<https://laterredargence.gramweb.fr>

Cet environnement dédié du client, est réservée aux professionnels indépendants, aux entreprises privées ou aux sociétés individuelles ainsi qu'aux établissements publics, quel que soit le lieu d'établissement de leur siège social, représenté par leurs salariés dûment habilités à agir sur le site. Le contrat est formé entre les parties au moment de l'acceptation des présentes conditions.

ARTICLE 2 : DURÉE

Le présent Contrat demeurera en vigueur durant une période de 1 an , renouvelable 3 fois par tacite reconduction à compter de la date de déploiement de la « SOLUTION » ou de toute autre date définie au contrat par les parties soit :

Prestation(s)	Période	Prix HT	Prix TTC
GRAMWEB_Maintenance	Du 01/01/2026 au 31/12/2028	190 €	228 €
GRAMWEB_Abonnement	Du 01/01/2026 au 31/12/2028	190 €	228 €

Le présent contrat peut être dénoncé par l'une ou l'autre des parties trois mois avant la date tacite de renouvellement par lettre recommandée.

Le déploiement de la solution est matérialisé par l'envoi d'un courrier électronique notifiant l'adresse de connexion (URL), les identifiants de connexion (login) et mots de passe (password).

ARTICLE 3 : PÉRIMÈTRE

Le périmètre fonctionnel souscrit par « LE CLIENT » comprend :

Voir détail des prestations dans ARTICLE 2 page 2

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DE « LA SOCIÉTÉ »

« LA SOCIÉTÉ » s'engage à transmettre au client, dans un délai de 1 mois après l'entrée en vigueur du contrat, une adresse de connexion (URL), un identifiant de connexion (login) et le mot de passe (password) associé afin de lui permettre d'accéder à la « SOLUTION » dans les meilleurs délais.

« LA SOCIÉTÉ » s'engage à mettre à disposition de l'abonné pendant toute la durée du Contrat, toute mise à jour du produit dans la limite du périmètre fonctionnel décrit ci-dessus (ARTICLE 3).

« LA SOCIÉTÉ » n'assume aucune responsabilité quelle qu'elle soit quant aux informations qui sont diffusées par le biais de sa « SOLUTION » n'exerçant aucun contrôle à priori sur ces informations.

ARTICLE 5 : OBLIGATION DU « CLIENT »

« LE CLIENT » s'engage à n'utiliser les informations concernant les produits cités que pour ses besoins propres ou ceux de sa structure contractante et pour les seules finalités visées au présent contrat.

ARTICLE 6 : CHOIX DES MATÉRIELS ET « SOLUTION »

« LE CLIENT » assure avoir pris connaissance, préalablement à la signature des présentes, de la documentation concernant la « SOLUTION » ainsi que des spécificités techniques pour l'utilisation dudit service conformément au préambule.

Il appartient au « CLIENT » de s'assurer que les matériels dont il dispose, notamment ses logiciels d'interrogations (navigateurs) ou ses moyens de connexions, sont susceptibles d'utiliser avec toute l'efficacité requise la « SOLUTION ».

ARTICLE 7 : PROCÉDURE D'ACCÈS À LA « SOLUTION »

La « SOLUTION » est accessible par le biais d'une connexion à distance grâce à une adresse de connexion (URL), un identifiant de connexion (login) et un mot de passe (password) agréé par « LA SOCIÉTÉ ».

Lors du déploiement de la « SOLUTION », une adresse de connexion (URL), les identifiants de connexion (login) et mots de passe (password) sont fournis au « CLIENT ». Les mots de passe fournis sont des mots de passe par défaut d'au moins 5 caractères alphanumériques. Il incombe au « CLIENT » de veiller à la mise à jour de ces mots de passe par défaut.

Un contrôle d'unicité des couples login/password est effectué par le système.

Pour des raisons de sécurité et de confidentialité, seule la combinaison de ces deux codes permet au « CLIENT » d'accéder à la « SOLUTION ».

L'identifiant et le mot de passe valent preuve de l'identité du « CLIENT » et l'engagent sur toute utilisation faite par son intermédiaire. Ils auront valeur de signature électronique au sens de l'article 1316-4 du Code civil.

« LE CLIENT » est le responsable entier et exclusif de son identifiant et de son mot de passe. Il supportera seul les conséquences qui pourraient résulter de l'utilisation par des tiers qui auraient eu connaissance de ceux-ci.

ARTICLE 8 : ASSISTANCE

Une assistance en cas de problème dans l'utilisation de la « SOLUTION » est apportée par « LA SOCIÉTÉ ». Afin de pouvoir la mettre en œuvre, « LE CLIENT » devra désigner un « super-utilisateur », lequel aura pour fonction de faire le lien entre lui et « LA SOCIÉTÉ » et assurer l'information des utilisateurs et le support au quotidien.

En cas de problème dans l'utilisation de la « SOLUTION », le « super-utilisateur » pourra faire appel à « LA SOCIÉTÉ », laquelle réceptionnera la demande, l'enregistrera (N° de demande, date, heure, motif), la qualifiera et donnera les conseils de base pour la résolution du problème. Il s'agit de l'Assistance de niveau 1. Si celle-ci n'est pas suffisante, le « super-utilisateur » pourra demander la mise en place de l'Assistance de niveau 2.

L'Assistance de niveau 2 consiste en l'analyse des incidents non-résolus en niveau 1 et la définition de tests pour reproduire l'incident et/ou l'améliorer. Celle-ci est réalisée en ligne par « LA SOCIÉTÉ » après que le « super-utilisateur » a envoyé un courrier électronique à l'adresse suivante : info@liger-cd.com ou utilisé le live chat sur : <https://laterredargence.gramweb.fr>

ARTICLE 9 : PRIX

9-1 : Modèle de tarification de la solution

La politique tarifaire repose sur le principe de location et de forfait. La concession de droit d'usage de la « SOLUTION » est accordée en contrepartie du paiement des coûts d'initialisation technique et de redevances mensuelles d'utilisation (abonnement mensuel).

9-2 : Initialisation technique

Le prix de l'initialisation technique du service proposé par « LA SOCIÉTÉ » est de :

9-3 : Abonnement annuel

Dans la limite du périmètre fonctionnel défini en ARTICLE 3 - le prix de l'abonnement et maintenance annuel(le) au service proposé par « LA SOCIÉTÉ » soit : **380€ hors taxes.**

Abonnement et maintenance annuel(le) soit : **456€ toutes taxes comprises.**

Voir détail des prestations / tarifications dans ARTICLE 2 page 2

Le prix de l'abonnement ne comprend pas le coût des télécommunications et d'accès à Internet permettant l'utilisation de la solution qui restent à la charge du « CLIENT ».

La facturation est effectuée annuellement sur la base du nombre de collaborateurs actifs dans la solution. Est désigné comme actif, tout collaborateur enregistré dans la « SOLUTION » typé comme actif et ayant de ce fait accès à la « SOLUTION » au moment du traitement de facturation.

9-4 : Paiement

La date d'échéance figure sur les factures. Les règlements peuvent se faire par chèque bancaire ou tout moyen approuvé par les deux parties.

9-5 : Retard ou défaut de paiement

Tout retard dans le paiement de la redevance fera courir des intérêts calculés sur la base du taux d'intérêt appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente majoré de 7 points, en vigueur à la date d'exigibilité. Ces derniers courent jusqu'à paiement intégral, sur la totalité des sommes dues.

ARTICLE 10 : REVERSIBILITE

En cas de cessation de la relation contractuelle, quelle qu'en soit la cause, « LA SOCIÉTÉ » s'engage à restituer au « CLIENT » à la première demande de celui-ci formulée par lettre recommandée avec accusé de réception et dans un délai de 15 jours à la date de réception de cette demande, l'ensemble des Données lui appartenant sous un format standard lisible.

« LE CLIENT » collaborera activement avec « LA SOCIÉTÉ » afin de faciliter la récupération des Données.

« LA SOCIÉTÉ » fera en sorte que « LE CLIENT » puisse poursuivre l'exploitation des Données, sans rupture, directement ou avec l'assistance d'un autre prestataire.

Sur demande et moyennant facturation supplémentaire, « LA SOCIÉTÉ » pourra assurer la prestation de rechargement des Données du Client sur le système que ce dernier aura sélectionné, à charge pour « LE CLIENT » de s'assurer de la parfaite compatibilité de l'ensemble.

A la demande du « CLIENT », « LA SOCIÉTÉ » pourra effectuer des prestations d'assistance technique complémentaires au « CLIENT » et/ou au tiers désigné par lui, dans le cadre de la réversibilité.

Ces prestations d'assistance seront facturées par « LA SOCIÉTÉ » au tarif en vigueur au moment de la notification de la réversibilité.

ARTICLE 11 : POLITIQUE RGPD

« LA SOCIÉTÉ » s'engage à respecter les trois points suivant :

POINT 1 : privacy by design

Documentation exhaustive, cette documentation devra exister et être mise à disposition de la CNIL en cas de contrôle. En clair persistance des supports CNIL et renforcement de ceux-ci dans la création des mécaniques de chaque logiciel.

POINT 2 : « registre des activités de traitement »

Le prestataire s'engage à la bonne tenue du registre des activités de traitement contenant toute information sur les traitements mis en place et disponible sur demande écrite.

POINT 3 : nomination du « Délégué à la protection des données »

Un prestataire externe a été retenu : Informatique On Line. Ou tout autre prestataire désigné par contrat.

ARTICLE 12 : PROPRIÉTÉ

Le présent contrat ne confère au « CLIENT » aucun droit de propriété intellectuelle sur la solution qui demeure la propriété entière et exclusive de « LA SOCIÉTÉ ».

« LE CLIENT » s'oblige à respecter les mentions de propriété figurant sur la « SOLUTION », les supports et la documentation.

12-1 : Reproduction - adaptation

« LE CLIENT » s'interdit formellement de reproduire de façon permanente ou provisoire la « SOLUTION » en tout ou partie, par tout moyen et sous toute forme, y compris à l'occasion du chargement, de l'affichage, de l'exécution ou du stockage de la solution .

« LE CLIENT » s'interdit de traduire, d'adapter, d'arranger ou de modifier la solution de l'exporter, de la fusionner avec d'autres applications informatiques.

12-2 : Corrections d'erreurs

« LA SOCIÉTÉ » se réserve expressément le droit exclusif d'intervenir sur la « SOLUTION » pour lui permettre d'être utilisée conformément à sa destination et notamment pour en corriger les erreurs.

« LE CLIENT » s'interdit donc formellement d'intervenir ou de faire intervenir un tiers sur la « SOLUTION ».

La mise à disposition de la « SOLUTION » ne saurait être considérée comme une cession au sens du Code de la propriété intellectuelle d'un quelconque droit de propriété intellectuelle au bénéfice du client.

ARTICLE 13 : RESPONSABILITÉ

« LE CLIENT » reconnaît expressément avoir reçu de « LA SOCIÉTÉ » toutes les informations nécessaires lui permettant d'apprécier l'adéquation du progiciel à ses besoins et de prendre toutes les précautions utiles pour sa mise en œuvre et son exploitation.

En conséquence, « LE CLIENT » sera seul responsable de l'utilisation de la solution et assumera toutes les responsabilités autres que celle de la conformité de la solution à sa documentation et notamment celles qui concernent :

- L'adéquation de la « SOLUTION » à ses besoins
- L'exploitation de la « SOLUTION »
- La qualification et la compétence de son personnel

« LA SOCIÉTÉ » ne pourra être tenue pour responsable de la qualité de la liaison Internet du client.

« LA SOCIÉTÉ » ne saurait être tenue responsable de dommage résultant de la perte, de l'altération ou de toute utilisation frauduleuse de données, à de la transmission accidentelle de virus ou autres éléments nuisibles sur le système informatique du « CLIENT » à la suite de l'utilisation de la « SOLUTION ».

Lors du transfert par moyen de télécommunication ou par tous autres moyens, aucune responsabilité ne pourra être retenu contre « LA SOCIÉTÉ » en cas d'altération des informations ou des données durant le transfert.

En aucun cas, « LA SOCIÉTÉ » ne pourra être tenue responsable de dommages directs et indirects qui pourraient survenir notamment, un préjudice commercial, la perte de clientèle, le trouble commercial quelconque, la perte de bénéfice, la perte de l'image de marque ou de toute action en concurrence estimée déloyale comme la perte de marché, etc.

De convention expresse, les parties conviennent qu'en cas de mise en jeu de la garantie, celle-ci ne pourra pas excéder 12 mois de loyers, tels que précisés à l'article 9 du Contrat.

ARTICLE 14 : CONTREFAÇONS

« LA SOCIÉTÉ » garantit qu'elle est titulaire des droits de propriété intellectuelle lui permettant de conclure le présent Contrat et que la « SOLUTION » n'est pas susceptible de porter atteinte aux droits de tiers. Elle garantit de même que la « SOLUTION » est entièrement originale et n'est constitutive en tout ou en partie ni de contrefaçon, ni de concurrence déloyale.

« LE CLIENT » s'engage à signaler immédiatement à « LA SOCIÉTÉ » toute contrefaçon de la « SOLUTION » dont il aurait connaissance, « LA SOCIÉTÉ » étant alors libre de prendre les mesures qu'elle jugera appropriées.

ARTICLE 15 - RÉSILIATION

Tout manquement d'une des parties à l'une de ses obligations au titre du présent Contrat, pourra, sans préjudice de tous dommages-intérêts, entraîner sa résiliation de plein droit à l'initiative de la partie créancière 30 jours après l'envoi d'une mise en demeure d'exécuter, par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet. Ce délai pourra être ramené à 5 jours après la réception de la mise en demeure, dans le cas où « LE CLIENT » utiliserait la « SOLUTION » pour diffuser des informations manifestement incompatibles avec l'image de « LA SOCIÉTÉ ». La non reconduction du contrat par le client sera notifiée à la société au plus tard 3 mois avant le terme du Contrat par courriel ou voie postale avec accusé de réception.

ARTICLE 16 : INTÉGRALITÉ

Le présent Contrat représente la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties.
Il ne pourra être modifié que par un avenant convenu d'un commun accord.

ARTICLE 17 : ENGAGEMENT DE « LA SOCIÉTÉ »

« LA SOCIÉTÉ » s'engage à œuvrer pour que ses services soient maintenus en continuité, pour que tout problème technique soit résolu le plus rapidement possible.

La Garantie de Temps de Rétablissement (GTR) de l'infrastructure (gottarun) est un engagement de réactivité de « LA SOCIÉTÉ » qui définit un délai maximum entre la détection d'un dysfonctionnement sur l'infrastructure de la « SOLUTION » SaaS ou serveur et sa remise en service.

L'incident est considéré comme résolu lorsque les équipes de « LA SOCIÉTÉ » ont rétabli le Service conformément au niveau défini dans le Descriptif de Service.

Cette durée est diminuée des temps de retard imputables au « CLIENT » (« CLIENT » non joignable, délai dans la prise de décision du « CLIENT » sur les actions à mener...).

Le délai imputable à la restauration de données à partir de supports de sauvegarde est exclu du temps de remplacement de l'infrastructure.

La GTR de l'infrastructure est proposée au « CLIENT » sous deux formes :

La GTR est un service inclus de base dans la « SOLUTION » SaaS et hébergement et qui est applicable pour toute signalisation effectuée dans les plages horaires d'application suivantes :

France métropolitaine : de 9 heures à 18 heures (horaire de la France métropolitaine)
du lundi au jeudi et le vendredi de 09h à 17h à l'exception des jours fériés

« LE CLIENT » pourra bénéficier de crédit de service suivants.

Les crédits de service se calculent comme suit :

Indisponibilité de réseau d'alimentation électrique : signifie pour le réseau d'alimentation électrique, toute coupure de courant, quelle que soit sa durée, entre le point d'alimentation générale EDF et le point d'alimentation de l'espace mis à disposition du « CLIENT » sur les deux arrivées en même temps.

Durée d'indisponibilité (DI) en heure par mois calendaire

Niveau de crédit de service

DI ≤ 4h 1 jour
4h < DI ≤ 8h 5 jours
8h < DI ≤ 16h 10 jours
16h < DI 1 mois

Connectivité du centre d'hébergement :

Durée d'indisponibilité (DI) en heure par mois calendaire Niveau de crédit de service

DI ≤ 4h 1 jour
4h < DI ≤ 8h 5 jours
8h < DI ≤ 16h 10 jours
16h < DI 1 mois

ARTICLE 18 : LOI APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPÉTENT

Le présent contrat est soumis à la loi Française.

Tout différend lié à l'interprétation, l'exécution ou la validité du présent contrat sera soumise à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Lyon.

ARTICLE 19 : INCESSIBILITÉ

Il est expressément convenu que le présent contrat ne pourra être cédé à un tiers par « LE CLIENT », sauf accord préalable et écrit de « LA SOCIÉTÉ ».

ARTICLE 20 : NON SOLlicitation DE PERSONNEL

Chacune des parties s'interdit d'engager le personnel de l'autre pendant toute la durée du présent contrat et pendant les 12 mois qui suivront la cessation de la relation contractuelle.

Le non respect de cette clause entraîne pour le contrevenant de verser à l'autre partie, à titre d'indemnité, le montant équivalent de la rémunération brute perçue par le salarié au cours des 12 (douze) derniers mois précédents son départ.

ARTICLE 20 : ÉLECTION DE DOMICILE

Les parties élisent domicile aux adresses suivantes :

LIGER CONCEPTION & DEVELOPPEMENT

au capital de 200000 euros

11 Rue de la Voie Lactée

NID D'OR

69370 SAINT DIDIER AU MONT D'OR

BEUCAIRE TERRE D'ARGENCE

A l'attention de Mme Elsa GAMON

Communauté de Communes Beucaire Terre d'Argence

1 Avenue de la Croix Blanche

30300 BEUCAIRE

La société : LIGER CONCEPTION & DEVELOPPEMENT

Le client : BEUCAIRE TERRE D'ARGENCE


Liger
Conception & Développement
11 rue Voie Lactée
CA NID D'OR
69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or
42079170900033 - FR67420791709




Site Web : www.liger-cd.com / YouTube : Liger cd

SIRET 420 791 709 00033 SIREN 420 791 709

RCS LYON 420 791 709 SARL AU CAPITAL DE 20 000 EUROS

Accusé de réception en préfecture
030-243000685-20250905-117-2025-CC
Date de télétransmission : 05/09/2025
Date de réception préfecture : 05/09/2025



Proposition P250800157

Date de proposition : 27/08/2025

Date de fin de validité : 11/09/2025

Code client : REL892 GW

Émetteur

LIGER CONCEPTION ET DEVELOPPEMENT

11 RUE VOIE LACTEE
NID D'OR
69370 SAINT DIDIER AU MONT D'OR

Tél.: 0472860886

Email: administratif@liger-cd.com

Web: http://liger-cd.com/

Adressé à

BEAUCAIRE TERRE D'ARGENCE

Madame Elsa GAMON
RAM Beaucaire Terre d'Argence 1 av de la Croix Blanche
30300 BEAUCAIRE
Numéro TVA: FR13243000585
SIRET: 24300058500105

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Total HT
GRAMWEB_Abonnement - GRAMWEB_Abonnement Annuel GRAMWEB_Abonnement Annuel. utilisation mode SAAS .	20%	190,00	1	190,00
GRAMWEB_Maintenance - GRAMWEB_Maintenance Annuelle GRAMWEB_Maintenance Annuelle. utilisation mode SAAS .	20%	190,00	1	190,00
MES_PERIODE_CONTRAT_2025 - MES_PERIODE_CONTRAT 2025 PERIODE couverte : 01/01/2026 au 31/12/2026	20%	0,00	1	0,00

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Total HT 380,00
Total TVA 20% 76,00
Total TTC 456,00

Cachet, Date, Signature et mention "Bon pour Accord"

Communauté de communes
« Beaucaire Terre d'Argence »
1 avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire
☎ 04 66 59 54 54 - Fax : 04 66 59 10 31

28/08/2025 Bon pour accord

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250904-117-2025-CC
Date de télétransmission : 04/09/2025
Date de réception préfecture : 04/09/2025

Société à responsabilité limitée (SARL) - Capital de 20 000 € - SIRET: 4207910900033
NAF-APE: 5809B - RCS/RM: Lyon B 420 791 709 - Numéro TVA: FR67420791709

Objet : Contrat d'emprunt 2025 – Crédit Agricole Mutuel du Languedoc – 500 000 € - Budget ZAE
« La broue 3 – Les carrières ».

DECISION N° 118-2025
(7.3 Emprunts)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L5211-9 et -10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;

Vu le Code de la commande publique en vigueur au 1^{er} avril 2019, notamment les articles L2122-1 et L2123-1 relatifs respectivement aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables et aux marchés passés selon une procédure adaptée ;

Vu la délibération n° 20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président ;

Considérant la nécessité pour la Communauté de Communes de disposer de financement à moyen terme pour ses investissements dont la création et l'aménagement de zone d'activité sur le territoire.

DECIDE

Article 1 : De conclure un contrat de prêt avec le Crédit Agricole Mutuel du Languedoc.

Article 2 : Le contrat est conclu pour un montant de 500 000 euros avec une durée de 5 ans. Il a pour objet de financer les investissements à moyen terme du budget de la zone d'activité « La broue 3 – Les carrières » à Jonquières-Saint-Vincent.

Article 3 : Les caractéristiques du contrat sont les suivantes :

- Durée : 60 mois (5 ans)
- Taux d'intérêt : fixe 2.96 %
- Base de calcul des intérêts : Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Périodicité : Semestrielle
- Mode d'amortissement : Echéances constantes, amortissement progressif
- Versement des fonds : au plus tard le 31/10/2025 en une fois.
- Frais de dossier : 0.15 % du montant financé soit 750 €.

Article 4 : La CCBTA s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoire à son budget les sommes nécessaires au paiement des échéances, intérêts, frais et accessoires.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes ou via l'application www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification



Le Président,

Juan MARTINEZ.

Beaucaire, le 04 SEP. 2025

Objet : Office du Tourisme - Contrat d'abonnement mensuel à ChatGPT Plus – Open AI Ireland Limited

DECISION N° 119-2025
(1.4 Autres contrats)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L5211-9 et L5211-10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L6, L2194-1 à L2194-3 et R2194-1 à R2194-9 relatifs aux modifications autorisées ;

Vu l'arrêté n°20191410-B3-002 en date du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ;

Vu la délibération n°20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président.

Considérant la nécessité de disposer à l'Office de Tourisme de Beaucaire Terre d'Argence d'un système d'intelligence artificielle permettant notamment de :

- Automatisation de la création de contenu ;
- Transcription de fichiers audio ;
- Assistance à la rédaction rapide et qualitative de textes ;
- Relecture, optimisation et harmonisation du ton ;
- Traductions de qualité en plusieurs langues ;
- Veille : résumé d'articles, tendances marché touristique, benchmark destinations voisines ;
- Automatiser la création de contenu sur les réseaux sociaux.

DECIDE

Article 1 : D'approuver la souscription d'un abonnement mensuel avec la société : Open AI Ireland Limited sise, 1st Floor, The Liffey Trust Centre – 117 – 126 Sheriff Street Upper Dublin 1 – D01 YC43 - IRELAND

Article 2 : Que l'abonnement prend effet à compter du jour du premier versement et s'achève à la même date l'année suivante.

Il est reconduit tacitement à partir de la date anniversaire de l'abonnement l'année suivante.

L'abonnement peut être résilié à tout moment par l'office de tourisme.

Article 3 : Le coût total de l'abonnement, sous réserve de révision du prix à la date anniversaire de la mise en service de l'abonnement, est fixé à 23 €TTC incluant 3.83 € de TVA soit 276 €TTC par an. n.

Article 4 : D'inscrire et répartir les dépenses au budget de la Régie/SPIC Office du Tourisme de l'année en cours.

Article 5 : D'approuver les conditions d'utilisation dans l'Union Européennes telles que ci-annexées ;

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification, en vertu des dispositions du Code de justice administrative.



Le Président,

Juan MARTINEZ

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250904-119-2025-CC
Date de télétransmission : 04/09/2025
Date de réception préfecture : 04/09/2025



français (France)



Mise à jour le : 29 avril 2025

Conditions d'utilisation en Europe

Entrée en vigueur : 29 avril 2025 (version précédente)

Merci d'utiliser OpenAI !

Si vous résidez dans l'Espace économique européen, en Suisse ou au Royaume-Uni, votre utilisation des Services est régie par les présentes Conditions. Si vous résidez en dehors de l'Espace économique européen (EEE), de la Suisse et du Royaume-Uni, ces Conditions d'utilisation s'appliquent.

Les présentes Conditions d'utilisation (ci-après, les « Conditions ») s'appliquent à votre utilisation de ChatGPT, DALL-E et des autres services d'OpenAI pour les particuliers, ainsi que votre utilisation des applications logicielles, des technologies et des sites web associés (collectivement, les « Services »), y compris l'utilisation personnelle et non commerciale de nos Services par les consommateurs. Les présentes Conditions constituent un contrat entre vous et nous dès lors que vous les acceptez ou que vous utilisez nos Services.

Nos Conditions commerciales régissent l'utilisation de ChatGPT Enterprise, de nos API et de nos autres services pour les entreprises et les développeurs.

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250904-119-2025-CC
Date de télétransmission : 04/09/2025
Date de réception préfecture : 04/09/2025



OpenAI est une société de recherche et de déploiement de l'IA. Notre mission est de veiller à ce que l'intelligence artificielle générale profite à l'ensemble de l'humanité. Pour plus d'informations sur OpenAI, vous pouvez consulter la page <https://openai.com/about>. Nos Services vous sont fournis par :

- ## Conditions supplémentaires spécifiques aux Services

En fonction du Service ou des fonctionnalités spécifiques que vous utilisez, des conditions et politiques supplémentaires peuvent s'appliquer à votre utilisation de nos Services. Les principaux documents à connaître sont décrits ci-dessous et forment une partie des présentes Conditions :

- Politiques d'utilisation : ces politiques expliquent comment vous pouvez utiliser nos Services et notre Contenu ;
- Conditions des Services : ces conditions s'appliquent lorsque vous utilisez certains Services ou fonctionnalités ;



- Conditions relatives aux crédits de service : ces conditions régissent l'achat et l'utilisation de crédits de service sur nos Services ; et
- Directives d'utilisation des marques: ces directives expliquent comment vous pouvez utiliser notre nom et notre logo.

Pour plus d'informations sur nos processus de modération et d'application de la loi, vous pouvez consulter notre [page relative à la transparence et à la modération des contenus](#).

Inscription et accès

Âge minimum. Vous devez avoir au moins 13 ans ou l'âge minimum requis dans votre pays pour consentir à l'utilisation des Services. Si vous avez moins de 18 ans, vous devez obtenir l'autorisation de vos parents ou de votre tuteur légal pour utiliser les Services et leur demander de lire les présentes Conditions avec vous.

Inscription. Vous devez fournir des informations exactes et complètes pour créer un compte afin d'utiliser nos Services. Vous ne pouvez pas partager les données d'identification de votre compte ni mettre votre compte à la disposition de quelqu'un d'autre et vous êtes responsable de toutes les activités qui se déroulent avec votre compte. Si vous créez un compte ou utilisez les services pour le compte d'une autre personne ou entité, vous devez être autorisé à accepter les présentes Conditions pour leur compte.

Utilisation de nos Services

Ce que vous pouvez faire. Sous réserve du respect des présentes Conditions, vous

vous pouvez accéder à nos Services et les utiliser. Lorsque vous utilisez nos Services, vous

Accusé de réception en préfecture
030 24 002595-20250367-1 12-2025-GC
Date de télétransmission : 04/09/2025
Date de réception préfecture : 04/09/2025



Ce que vous ne pouvez pas faire. Vous ne pouvez pas utiliser nos Services pour des activités illégales, dommageables ou abusives. Par exemple, il vous est interdit :

- D'utiliser nos Services d'une manière qui enfreint, détourne ou viole les droits de quiconque ;
- D'utiliser à mauvais escient nos procédures de signalement ou de recours, notamment en présentant des observations manifestement infondées ;
- De modifier, copier, louer, vendre ou distribuer l'un de nos Services ;
- De tenter d'aider ou d'aider quiconque à faire de la rétro-ingénierie, à décompiler ou à découvrir le code source ou les composants sous-jacents de nos Services, y compris nos modèles, algorithmes ou systèmes (sauf dans la mesure où cette restriction est interdite par la loi applicable) ;
- D'extraire automatiquement ou par programme des données ou des Données de sortie (définies ci-dessous) ;
- De déclarer que les Données de sortie ont été générées par un humain alors que ce n'est pas le cas ;
- D'interférer avec nos Services ou les perturber, y compris contourner toute limite ou restriction de débit ou toute mesure de protection ou d'atténuation des risques que nous avons mise en place sur nos Services ;
- D'utiliser les Données de sortie pour développer des modèles qui concurrencent OpenAI.

Logiciels. Nos Services peuvent vous permettre de télécharger des logiciels, tels que des applications mobiles, qui peuvent être mis à jour automatiquement pour garantir que vous utilisez la dernière version. Nos logiciels peuvent inclure être libres et régis par leurs propres licences que nous avons mises à votre disposition.

Nom de domaine d'entreprise. Si vous créez un compte en utilisant une adresse e-mail appartenant à une organisation (par exemple, votre employeur), ce compte peut être ajouté au compte professionnel dont l'organisation dispose avec nous, auquel cas nous vous en informerons afin que vous puissiez faciliter le transfert de votre compte

(à moins que votre organisation ne vous ait déjà informé qu'elle pouvait surveiller et



Contenu (défini ci-dessous) et de restreindre ou de supprimer votre accès au compte.

Services fournis par des Tiers. Nos Services peuvent inclure des logiciels, des produits ou des services fournis par des tiers (« Services de tiers ») et certaines parties de nos Services, comme notre fonction de navigation, peuvent inclure des données de sortie provenant de ces Services de tiers (« Données de sortie de tiers »). Les Services de tiers et les Données de sortie de tiers sont soumis à leurs propres conditions et nous n'en sommes pas responsables.

Commentaires. Nous sommes reconnaissants pour vos commentaires sur nos Services, mais vous acceptez que nous pouvons les utiliser pour fournir, maintenir, développer et améliorer nos Services, sans vous verser de rémunération.

Contenu

Votre contenu. Vous pouvez fournir des entrées aux Services (« **Données d'Entrée** ») et recevoir des sorties des Services basées sur les Données d'entrée (« **Données de sortie** »). Les Données d'entrée et les Données de sortie sont collectivement appelées « **Contenu** ». Vous êtes responsable du Contenu, notamment en vous assurant qu'il n'enfreint aucune loi applicable ni les présentes Conditions. Vous déclarez et garantissez que vous disposez de tous les droits, licences et autorisations nécessaires pour fournir des Données d'entrée à nos Services.

Propriété du contenu. Dans le cadre de votre relation avec OpenAI, et dans la mesure où le droit applicable le permet, vous (a) conservez vos droits de propriété sur les Données d'entrée et (b) possédez les Données de sortie. Par la présente, nous vous cédon tous nos droits, titres et intérêts, le cas échéant, sur les Données de sortie.

Similitude du contenu. En raison de la nature de nos Services et de l'intelligence artificielle en général, les Données de sortie peuvent ne pas être uniques et d'autres utilisateurs peuvent recevoir des données de sortie similaires de nos Services. Notre



Notre utilisation du contenu. Nous pouvons utiliser votre Contenu dans le monde entier pour fournir, maintenir, développer et améliorer nos Services, nous conformer à la législation applicable, faire respecter nos conditions et politiques et assurer la sécurité de nos Services. Si vous utilisez ChatGPT par le biais d'intégrations d'Apple, vous pouvez consulter [cet article du Centre d'assistance](#) pour plus d'informations sur la manière dont nous traitons votre Contenu.

Modération du contenu. Nous nous appuyons sur des systèmes automatisés et des contrôles humains pour identifier et traiter les contenus qui enfreignent nos Conditions, y compris nos Politiques d'utilisation. Nous pouvons supprimer ou restreindre le contenu, limiter votre accès aux fonctionnalités, ou suspendre ou résilier votre compte en cas de violation des règles applicables.

Pour plus de détails sur notre processus de modération du contenu et nos procédures de réclamation, vous pouvez consulter notre [page relative à la transparence et à la modération des contenus](#).

Refus. Si vous ne souhaitez pas que nous utilisions votre Contenu pour entraîner nos modèles, vous avez la possibilité de vous y opposer en modifiant les paramètres de votre compte. Vous trouverez des informations complémentaires dans [cet article](#). Veuillez noter que dans certains cas, cela peut limiter la capacité de nos Services à répondre au mieux à votre cas d'utilisation spécifique.

Exactitude. L'intelligence artificielle et le machine learning sont des domaines d'études qui évoluent rapidement. Nous travaillons constamment à l'amélioration de nos Services afin de les rendre plus précis, fiables, sûrs et avantageux. Compte tenu de la nature probabiliste du machine learning, l'utilisation de nos Services peut, dans certaines situations, donner lieu à des Données de sortie qui ne reflètent pas fidèlement des personnes, des lieux ou des faits réels.

Lorsque vous utilisez nos Services, vous comprenez et reconnaissez que :

- Les Données de Sortie peuvent ne pas toujours être précises. Vous ne devez pas considérer les Données de Sortie de nos Services comme une source unique



- Vous devez évaluer la précision et la pertinence des Données de Sortie à votre cas d'utilisation, y compris en recourant à un examen humain le cas échéant, avant d'utiliser ou de partager les Données de Sortie des Services.
- Vous ne devez pas utiliser les Données de Sortie concernant une personne à des fins susceptibles d'avoir un impact juridique ou matériel sur cette personne, telles que la prise de décisions en matière de crédit, d'éducation, d'emploi, de logement, d'assurance, juridique, médicale ou d'autres décisions importantes la concernant.
- Nos Services peuvent fournir des Données de Sortie incomplètes, incorrectes ou offensantes qui ne représentent pas les points de vue de OpenAI. Si les Données de Sortie font référence à des produits ou services de tiers, cela ne signifie pas que le tiers adhère ou est affilié à OpenAI.

Nos droits de propriété intellectuelle

Nos affiliés et nous sommes titulaires de tous les droits, titres et intérêts relatifs aux Services. Vous ne pouvez utiliser notre nom et notre logo que conformément à nos Directives d'utilisation des marques.

Comptes payants

Abonnements payants. Certains de nos Services vous permettent d'acheter des abonnements payants pour bénéficier de caractéristiques et de fonctionnalités améliorées (les « **Avantages** »). La nature exacte des Avantages varie d'un Service à l'autre et vous sera précisée avant l'achat. Vous pouvez gérer votre abonnement payant à partir des paramètres de votre compte.



Facturation. Si vous souscrivez à un abonnement payant ou achetez des Services, vous devez fournir des informations de facturation complètes et exactes, y compris un mode de paiement valide. Pour les abonnements payants, nous débitez automatiquement votre mode de paiement à chaque renouvellement périodique convenu jusqu'à ce que vous annuliez. Si votre paiement ne peut être effectué, nous pouvons rétrograder votre compte ou suspendre votre accès à nos Services jusqu'à réception du paiement.

Crédits de Service. Vous pouvez payer certains Services à l'avance en achetant des crédits de service. Tous les crédits de service sont soumis à nos Conditions relatives aux crédits de service.

Délai de réflexion. Vous avez le droit d'annuler votre achat et de demander un remboursement sans en indiquer la raison pendant les 14 jours suivant la date de votre achat (le « **Délai de Réflexion** »). Le remboursement couvrira les frais d'abonnement concernés au prorata de la date de votre demande d'annulation jusqu'à la fin de la période d'abonnement concernée que vous avez payée. Pour annuler et demander un remboursement, veuillez contacter notre service Support, ou remplir et nous envoyer le formulaire de rétraction. Vous pouvez également remplir le formulaire de rétractation comme décrit dans la section **Résiliation et suspension** ci-dessous.

Annulation. A l'issue du Délai de réflexion, vous pouvez annuler votre abonnement payant à tout moment en mettant à jour les paramètres de votre compte. Vous ne serez pas facturé après avoir annulé votre abonnement payant. Vous continuerez à avoir accès aux Avantages jusqu'à la fin de la période d'abonnement que vous avez payée, date à laquelle votre annulation prendra effet. Sauf indication contraire, vous ne recevrez pas de remboursement ou de crédit de service pour les jours compris entre le jour de l'annulation de votre abonnement et le dernier jour de la période d'abonnement que vous avez payée.

Modifications. Nous pouvons modifier nos prix de temps à autre. Si nous augmentons le prix de nos abonnements, nous vous en informerons au moins 30 jours à l'avance et toute augmentation de prix prendra effet lors de votre prochain renouvellement, pour vous permettre de résilier votre abonnement si vous n'êtes pas d'accord avec



Résiliation et suspension

Vos droits. Vous pouvez cesser d'utiliser nos Services et mettre fin à votre relation avec OpenAI à tout moment en fermant simplement votre compte et en cessant d'utiliser les Services. Les instructions sur la manière de procéder sont disponibles [ici](#).

Droit de rétractation du consommateur de l'EEE. Si vous êtes un consommateur résidant dans l'EEE, vous pouvez fermer votre compte et revenir sur votre acceptation des présentes Conditions dans les 14 jours suivant leur acceptation en [contactant notre service Support](#), ou en remplissant et en nous envoyant le [formulaire de rétractation](#).

Droits d'OpenAI. Nous pouvons prendre des mesures pour suspendre ou résilier votre accès à nos Services ou fermer votre compte si nous déterminons, de manière raisonnable et objective que :

- Vous avez enfreint les présentes Conditions ou nos [Politiques d'utilisation](#).
- Cela est nécessaire pour nous conformer à la loi.
- Votre utilisation de nos Services est susceptible d'entraîner des risques ou des dommages pour OpenAI, nos utilisateurs ou toute autre personne.
- Votre compte est inactif depuis plus d'un an et vous n'avez pas de compte payant.

Notification. Si nous résilions votre compte, nous ferons notre possible pour vous en informer à l'avance afin que vous puissiez exporter votre Contenu ou vos données des Services, sauf s'il ne convient pas pour nous de le faire, si nous avons des raisons de croire que maintenir l'accès à votre compte causera des dommages à OpenAI ou à quelqu'un d'autre, ou si la loi nous interdit de le faire.

Recours. Si vous pensez que nous avons suspendu ou résilié votre compte par erreur, vous pouvez effectuer un recours en [contactant notre service Support](#).



Nos engagements envers vous

Comment nous fournissons les Services. Nous nous engageons à vous fournir les Services avec un degré de compétence et de soin raisonnable et à agir avec une diligence professionnelle. Nous ne promettons pas d'offrir éternellement les Services ou sous leur forme actuelle pour une quelconque durée.

Responsabilité. Pour autant que nous ayons agi avec diligence professionnelle, nous ne sommes pas responsables des pertes ou des dommages que nous avons causés, à moins qu'ils ne soient :

- causés par notre violation des présentes Conditions ou
- raisonnablement prévisibles au moment de la conclusion des présentes Conditions.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de pertes ou dommages causés par des événements échappant à notre contrôle raisonnable. Nous n'excluons ni ne limitons d'aucune manière notre responsabilité envers vous lorsqu'il est illégal de le faire. Vous bénéficierez toujours de la pleine protection des lois qui s'appliquent à votre personne.

Droits prévus par la loi. Vous disposez de certains droits prévus par la loi qui ne peuvent être limités ou exclus par un contrat tel que les présentes Conditions ou dont vous bénéficiez légalement, par exemple en tant que consommateur. Les présentes Conditions ne visent en aucun cas à affecter ou à restreindre ces droits.

Garantie pour les consommateurs de l'EEE. Si vous êtes un consommateur résidant dans l'EEE, les lois en matière de consommation de l'EEE vous offrent une garantie légale couvrant les Services. Si vous avez des questions concernant votre garantie légale, veuillez contacter le service Support.

Résolution des litiges

06024003856-20250314-01-2025-00
Date de télétransmission : 04/09/2025
Date de réception préfecture : 04/09/2025



nous faire part de vos préoccupations, vous pouvez nous contacter à l'aide de ce formulaire.

Tribunal. Si nous ne parvenons pas à résoudre notre différend, vous pouvez ou nous pouvons saisir les tribunaux proches de chez vous.

Règlement extrajudiciaire des litiges pour les consommateurs de l'EEE. Si vous résidez dans l'EEE, vous pouvez également soumettre le litige à un organisme de règlement des litiges extrajudiciaire par l'intermédiaire de la plateforme de règlement en ligne des litiges (RLL) de la Commission européenne, à laquelle vous pouvez accéder via l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/consumers/odr>.

Réclamations relatives aux droits d'auteur

Si vous pensez que vos droits de propriété intellectuelle ont été violés, veuillez nous le notifier à l'adresse ci-dessous ou remplir ce formulaire. Nous pouvons supprimer ou désactiver le contenu qui contreviendrait ou fermer les comptes de leurs auteurs récidivistes.

"OpenAI, L.L.C.

1455 3rd Street

Demander à ChatGP

San Francisco, CA 94158

Attn: General Counsel / Copyright Agent"

Les réclamations écrites concernant la violation des droits d'auteur doivent contenir les informations suivantes :

- Une signature physique ou électronique de la personne autorisée à agir au nom et pour le compte du titulaire des droits d'auteur ;
- Une description de l'œuvre protégée par le droit d'auteur qui, selon vous, a été violée ;

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250904-119-2025-CC
Date de télétransmission : 04/09/2025
Date de réception préfecture : 04/09/2025



- Votre adresse, votre numéro de téléphone et votre adresse e-mail ;
- Une déclaration de votre part indiquant que vous pensez de bonne foi que l'utilisation contestée n'est pas autorisée par le titulaire des droits d'auteur, son mandataire ou la loi ; et
- Une déclaration de votre part, selon laquelle les informations ci-dessus dans votre notification sont exactes et, sous peine de parjure, que vous êtes le titulaire des droits d'auteur ou autorisé à agir au nom du titulaire desdits droits.

Conditions générales

Cession. Vous ne pouvez pas céder ou transférer de droits ou obligations dans le cadre des présentes Conditions. Nous pouvons céder ou transférer nos droits ou obligations dans le cadre des présentes Conditions à toute société affiliée ou filiale ou à tout successeur dans l'intérêt de toute entreprise associée à nos Services. Dans ce cas, les droits dont vous bénéficiez en tant que consommateur ne seront pas affectés. Si vous n'êtes pas satisfait, vous avez le droit de mettre fin à votre relation avec OpenAI et de cesser d'utiliser nos Services à tout moment.

Modifications des présentes Conditions ou de nos Services. Nous travaillons en permanence au développement et à l'amélioration de nos Services. Par conséquent, nous pouvons mettre à jour les présentes Conditions ou nos Services de temps à autre. Par exemple, nous pouvons apporter des modifications aux présentes Conditions ou aux Services pour les raisons suivantes :

- Modification de la législation ou des exigences réglementaires.
- Raisons de sécurité ou de sûreté.
- Circonstances échappant à notre contrôle raisonnable.
- Modification que nous apportons dans le cours normal du développement de nos Services.



soit par e-mail, soit par notification intégrée au produit. Les modifications ne s'appliqueront qu'à notre relation future. Si vous n'acceptez pas les modifications, vous devez cesser d'utiliser nos Services.

Retard dans l'application des présentes Conditions. Si nous tardons ou vous tardez à appliquer une disposition des présentes Conditions, vous pourrez ou nous pourrons toujours l'appliquer ultérieurement, et cela ne nous empêchera pas, ni vous ni nous, de prendre des mesures à l'encontre de l'autre partie à une date ultérieure. Si une partie des présentes Conditions est déclarée invalide ou inapplicable, cela n'affectera pas l'applicabilité des autres dispositions des présentes Conditions.

Contrôles des exportations. Vous devez vous conformer à toutes les lois commerciales applicables, y compris les sanctions et les loi de contrôle des exportations. Nos Services ne peuvent pas être utilisés dans ou au profit de, ou exportés ou réexportés vers (a) tout pays ou territoire soumis à un embargo des États-Unis ou (b) toute personne ou entité avec laquelle les relations sont interdites ou restreintes en vertu des lois commerciales applicables. Nos Services ne peuvent pas être utilisés à des fins interdites par les lois commerciales en vigueur, et vos Données d'entrée ne peuvent pas inclure de matériel ou d'informations dont la diffusion ou l'exportation nécessite une licence gouvernementale.

Droit applicable. Les présentes Conditions sont régies par le droit de la juridiction dans laquelle vous résidez.

Rupture de contrat. Si vous résidez au Royaume-Uni, vous pouvez avoir le droit de déposer une réclamation pour rupture de contrat si nous prenons certaines mesures, à l'encontre de votre Contenu ou de votre compte, qui enfreignent les présentes Conditions.

Annexe relative à l'utilisation commerciale des Services



conflit entre l'Annexe relative à l'*utilisation commerciale des Services* et le reste des présentes Conditions, cette Annexe prévaut.

Limitation de responsabilité NI NOUS NI AUCUN DE NOS AFFILIÉS OU CONCÉDANTS DE LICENCE NE SERONT RESPONSABLES DES DOMMAGES INDIRECTS, ACCESSOIRES, SPÉCIAUX, CONSÉCUTIFS OU EXEMPLAIRES, Y COMPRIS LA PERTE DE BÉNÉFICES, DE CLIENTÈLE, D'UTILISATION, DE DONNÉES OU D'AUTRES PERTES, MÊME SI NOUS AVONS ÉTÉ INFORMÉS DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES. NOTRE RESPONSABILITÉ TOTALE EN VERTU DES PRÉSENTES CONDITIONS NE DÉPASSERA PAS LE MONTANT LE PLUS ÉLEVÉ ENTRE LE MONTANT QUE VOUS AVEZ PAYÉ POUR LE SERVICE QUI A DONNÉ LIEU À LA RÉCLAMATION AU COURS DES 12 MOIS PRÉCÉDANT LA SURVENANCE DE LA RESPONSABILITÉ OU CENT DOLLARS (100 \$). LES LIMITATIONS DE CET ARTICLE NE S'APPLIQUENT QUE DANS LA MESURE MAXIMALE AUTORISÉE PAR LE DROIT APPLICABLE.

Certains pays et États n'autorisent pas l'exclusion de certaines garanties ou la limitation de certains dommages, de sorte que tout ou partie des conditions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à vous et vous pouvez disposer de droits supplémentaires. Dans ce cas, les présentes Conditions ne limitent nos responsabilités que dans la mesure maximale autorisée dans votre pays de résidence.

LES AFFILIÉS, FOURNISSEURS, CONCÉDANTS DE LICENCE ET DISTRIBUTEURS D'OPENAI SONT DES TIERS BÉNÉFICIAIRES DE CETTE ANNEXE.

Indemnisation Si vous êtes une entreprise ou une organisation et dans la mesure où le droit applicable le permet, vous nous indemnisez et nous exonérez ainsi que nos affiliés et notre personnel, de tous les coûts, pertes, dettes et dépenses (y compris les honoraires d'avocat) résultant de réclamations de tiers découlant de votre utilisation des Services, liées au Contenu ou résultant de toute violation des présentes Conditions.

Droit applicable (utilisation professionnelle). Les présentes Conditions sont régies par le droit californien, à l'exception des principes relatifs aux conflits de lois. Toutes les réclamations découlant des présentes Conditions ou s'y rapportant seront déposées



Nos recherches	ChatGPT	Pour les entreprises	Conditions et politiques
Catalogue des recherches	Explorez ChatGPT ↗	Entreprises	Conditions d'utilisation
Présentation des recherches	Team	Solutions	Politique de confidentialité
Programme de résidence	Enterprise	Contacter le service commercial	Autres politiques
	Enseignement		
	Tarification	Société	
Dernières avancées	Téléchargement ↗	À propos de nous	
OpenAI o3		Notre charte	
OpenAI o4-mini	Sora	Carrières	
GPT-4o	Présentation de Sora	Marque	
GPT-4o mini	Fonctionnalités		
Sora	Tarification	Assistance	
Sécurité	Se connecter à Sora ↗	Centre d'assistance ↗	
Notre approche de la sécurité		Autre	
	Plateforme API	Actualités	
Sécurité et confidentialité	Présentation de la plateforme	Témoignages	
Confiance et transparence	Tarification	Diffusions en direct	
	Se connecter à l'API ↗	Podcast	
	Documentation ↗		



OpenAI © 2015-2025

[Gérer les cookies](#)

français France

🔍 Search for articles...

All Collections > Account, login and billing > Account management >

How do I cancel my ChatGPT subscription?

How do I cancel my ChatGPT subscription?

Subscription cancellation options and details

Updated: il y a 10 jours

***Note:** This article covers self-service ChatGPT subscriptions and does not cover Enterprise or Edu plans.*

How to cancel your ChatGPT subscription

If you signed up on the chatgpt.com website

1. Log into ChatGPT
2. Click on your profile icon -> **Settings**
3. Select **Subscription**
4. Select **Manage** -> **Cancel Subscription**

Note that only users with an active subscription will see the **Subscription** option.

If you subscribed on a mobile device on the App Store or Play Store

Accusé de réception en préfecture
030-243090585-20250904-119-2025-CC
Date de publication : 04/09/2025
Date de réception préfecture : 04/09/2025

You need to cancel via iOS or cancel via Android accordingly.

Cancellation information

Your cancellation becomes effective the day after your next billing date, allowing you to use the services until then.

To avoid being charged for the next billing period, cancel at least 24 hours before your next billing date.

Subscription fees are non-refundable.

FAQs

Can I get a refund?

Please refer to our article for additional instructions to request a refund: [How do I request a refund for my ChatGPT subscription?](#)

If you can no longer access the email address associated with your account:

If your account is no longer accessible (For example, you may have signed up for ChatGPT using a work email that you no longer have access to), you have two options:

1. We can cancel your subscription on your behalf. Some users may sign up for our services while living in a supported country, but then relocate or need to travel for an extended period in an unsupported country. This is a good option if you lost access but want to keep the account open to replace the existing payment method
2. You can delete your account and cancel your subscription. You can log a policy request to do so via our [Privacy Request Portal](#). This automatically cancels your subscription as well. **Please Note: Deleting your account is permanent and cannot be undone.** You can find more details [here](#).

If you choose Option #1, please reach out to support and let us know:

- The email address associated with the account you can no longer access
- The last four digits of the payment card associated with your subscription
- The date of your most recent subscription payment

We'll be able to locate the account and cancel the subscription on your behalf.
If you're not able to access your ChatGPT Plus or Pro account and you need help cancelling your subscription, please [reach out to our support team](#).

Related articles

Sora - Billing FAQ



How to cancel a subscription in the ChatGPT Android app



Details for Android about cancelling your ChatGPT subscription in the Google Play Store.

What happens to my GPTs if I cancel my subscription?



Was this article helpful?



Additional feedback (optional)

Submit



[ChatGPT](#)

[API](#)

[Service Status](#)

[Cookie Preferences](#)

ChatGPT Plus

POPULAIRE

€ 23

EUR /
mois (incluant 3,83 € de TVA)

Accès étendu à des modèles plus intelligents

Obtenir ChatGPT Plus

- ✦ GPT-5 avec raisonnement avancé
- 📄 Limites étendues pour les messages et les chargements
- 🖼️ Génération d'images étendue et plus rapide
- 🧠 Utilisation étendue de la mémoire et du contexte
- 🔍 Recherche approfondie étendue et mode agent
- 👤 Projets, tâches, GPT personnalisés
- 🎥 Génération de vidéos Sora
- 🕒 Agent Codex